

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-16-2015-01-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 16 - FORET ET BOIS

16,2015,01 Mutualisation de la cartographie des forêts anciennes sur les Parcs naturels du Massif central, une étape indispensable à leur préservation

### RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne est engagé sur une opération pilotée par l'IPAMAC dans le cadre de projets financés par le FEDER Massif Central :

→ « **Mutualisation de la cartographie des forêts anciennes sur les Parcs naturels du Massif central, une étape indispensable à leur préservation** »

Le partenariat IPAMAC/ SMPNRVA fera l'objet d'une convention qui définira les modalités opérationnelles et financières dans lesquelles les 2 partenaires auront à collaborer.

Les conditions financières d'engagement du SMPNRVA dans ce projet piloté par IPAMAC sont les suivantes.

#### **Pour le projet « Forêts anciennes : mutualisation de la cartographie »**

Pour assurer l'autofinancement de l'opération, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne doit s'engager :

- à apporter une participation financière à l'IPAMAC d'un montant total de **1 600€**.
- à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de **5 360 €** pour permettre la réalisation de cette opération.

L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet (notons que ces délais ne sont pas connus et peuvent être très variables).

Le SMPNRVA s'engage à accueillir et co-encadrer un stagiaire, recruté et indemnisé par IPAMAC, dans le cadre du programme, sur une période de 6 mois (mars – août 2016).

En contrepartie de la mise à disposition de temps de travail de chargés de mission du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, l'IPAMAC s'engage à prendre en charge :

- environ 16 jours de **temps de travail** des chargés de mission Biodiversité et SIG du SMPNRVA pour un coût total de **3348.81 €**.

Le paiement par l'IPAMAC de ces frais aura lieu sur présentation par le Parc naturel régional le 25 mars 2017 au plus tard d'une facture accompagnée des justificatifs exigés par l'Europe (principal partenaire financier du programme).

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le président à signer la convention de partenariat relative à la réalisation du projet porté par l'IPAMAC sur :**

- > « **Mutualisation de la cartographie des forêts anciennes sur les Parcs naturels du Massif central, une étape indispensable à leur préservation** »
- > **Et à mettre en œuvre les modalités financières et de personnels afférentes.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-16-2015-01-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat relative à la réalisation du projet porté par l'IPAMAC sur :

- « Mutualisation de la cartographie des forêts anciennes sur les Parcs naturels du Massif central, une étape indispensable à leur préservation »
- Et à mettre en œuvre les modalités financières et de personnels afférentes

Nombre de voix exprimées : 171/200

Pour : 171

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015  
LE PRESIDENT



Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-16-2015-01-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-18-2015-01-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 18- TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE

18,2015,01 La Grande Traversée du Massif central à VTT : relance d'une itinérance emblématique

### RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne est engagé sur une opération pilotée par l'IPAMAC dans le cadre de projets financés par le FEDER Massif Central :

→ « **La Grande Traversée du Massif central à VTT : relance d'une itinérance emblématique** »

Le partenariat IPAMAC/ SMPNRVA fera l'objet d'une convention qui définira les modalités opérationnelles et financières dans lesquelles les 2 partenaires auront à collaborer.

Les conditions financières d'engagement du SMPNRVA dans ces projets pilotés par IPAMAC sont les suivantes.

#### **Pour le projet « GTMC VTT : relance d'une itinérance emblématique »**

Pour assurer l'autofinancement de l'opération, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne doit s'engager :

- à apporter une participation financière à l'IPAMAC d'un montant total de **2 000 €**
- à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de **7 894 €** pour permettre la réalisation de cette opération.

L'IPAMAC s'engage à rembourser l'avance de trésorerie dès réception des soldes des subventions liées au projet (notons que ces délais ne sont pas connus et peuvent être très variables).

En contrepartie de la mise à disposition de temps de travail du chargé de mission du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, l'IPAMAC s'engage à prendre en charge :

- 80 heures du **temps de travail** des chargés de mission Tourisme et SIG du SMPNRVA pour un coût total de **1997.55 €**.

Le paiement par l'IPAMAC de ces frais aura lieu sur présentation par le Parc naturel régional le 30 mai 2016 au plus tard d'une facture accompagnée des justificatifs exigés par l'Europe (principal partenaire financier du programme).

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le président à signer la convention de partenariat relative à la réalisation du projet porté par l'IPAMAC sur :**

- « **La Grande Traversée du Massif central à VTT : relance d'une itinérance emblématique** »
- **Et à mettre en œuvre les modalités financières et de personnels, afférentes.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-18-2015-01-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat relative à la réalisation du projet porté par l'IPAMAC sur :

- « La Grande Traversée du Massif central à VTT : relance d'une itinérance emblématique »
- Et à mettre en œuvre les modalités financières et de personnels, afférentes

Nombre de voix exprimées : 171/200

Pour : 171

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015  
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gardes', written over a horizontal line.

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-18-2015-01-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-19-2015-04-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 19- REVITALISATION TERRITORIALE

19,2015,04 Leader 2014-2020 – Validation du plan d'action

### RAPPORT

Le Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne a été sélectionné le 08 juillet dernier par la Région Auvergne, autorité de gestion du Feader, pour porter un programme Leader sur la période 2015-2020 et mettre en œuvre la stratégie « Volcans d'Auvergne actifs ! Stimuler nos ressources pour inventer un territoire responsable et créatif ». A cet effet, 4 393 721€ de FEADER ont été attribués au GAL pour le financement de projets de développement sur son territoire.

La stratégie, approuvée par le bureau syndical du 19 janvier 2015, s'oriente autour de trois axes stratégiques se déclinant en 7 fiches actions opérationnelles :

- **Axe 1 : Mettre l'Homme au cœur du projet de territoire pour favoriser un développement responsable, inclusif et solidaire :**
  - o Fiche action 1 : Revitalisation rurale
  - o Fiche action 2 : Culture, patrimoines
  - o Fiche action 3 : Projets collectifs et solidaires
  
- **Axe 2 : Faire de nos ressources naturelles un moteur de développement économique innovant :**
  - o Fiche action 4 : Valorisation économique des ressources naturelles
  - o Fiche action 5 : Sobriété énergétique et croissance verte
  
- **Axe 3 : Valoriser notre territoire et ses spécificités, sources d'attractivité, d'ouverture et de fierté :**
  - o Fiche action 6 : Promotion
  - o Fiche action 7 : Coopération.

La convention tripartite, liant l'Autorité de Gestion (Région Auvergne), l'Organisme Payeur (ASP) et le Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne, engage la structure à gérer et mettre en œuvre le programme sur l'ensemble de la période définie afin d'atteindre les objectifs affichés.

La convention, ci-jointe, précise :

- Le territoire du GAL sur lequel la stratégie s'applique ;
- Les obligations des parties ;
- Les montants Feader et les modalités de gestion de la maquette financière ;
- Les modalités de la programmation des projets par le GAL ;
- Le plan d'action du GAL ;
- L'application informatique du programme par le biais de logiciel de gestion Osiris ;
- Les modalités de suivi et d'évaluation du programme ;
- Les modalités de contrôles ;
- Les conditions d'avenant à la convention ;
- Les conditions de sa résiliation ;
- La durée d'application de la convention.

7 annexes accompagnent la convention (présentés ci-après) :

- Annexe 1 : La liste des communs composants le GAL ;
- Annexe 2 : Les éléments financiers (enveloppe globale, répartition des montants par fiche-action etc.) ;
- Annexe 3 : La composition du comité de programmation (membres privés et publics) ;
- Annexe 4 : Le règlement intérieur du GAL ;
- Annexe 5 : Une synthèse de la stratégie Leader ;
- Annexe 6 : Les fiches-actions ;
- Annexe 7 : Les statuts de la structure porteuse.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-19-2015-04-DE Date de télétransmission : 25/11/2015 Date de réception préfecture : 25/11/2015
---

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Par ailleurs, la mise en place d'une stratégie de communication ciblée est proposée afin d'optimiser la mise en œuvre du nouveau programme Leader 2015-2020. Cette mission indispensable sera déléguée à un bureau d'études compétent dans le domaine et sera composée de deux volets principaux :

- Conseil en communication ;
- Conception d'une identité visuelle (inspirée de celle du SMPNRVA) et d'outils de communication :
  - o Un dossier de présentation détaillé (type plaquette) ;
  - o Une affiche format A3 ;
  - o Un classeur de rangement des pièces administratives pour les porteurs de projets ;
  - o Une fiche mémento « infos essentielles Leader » ;
  - o 2 kakémonos ;
  - o Une vidéo ou autre support innovant.

➤➤➤ Il vous est proposé de :

- > Renouveler l'approbation de la stratégie locale de développement ;
- > D'approuver le projet de convention entre le GAL Volcans d'Auvergne, l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur ;
- > D'approuver la composition du comité de programmation Leader ;
- > D'autoriser la délégation de la présidence du GAL à la personne qui sera désignée par le comité de programmation ;
- > De déléguer au comité de programmation le pouvoir de délibération sur les opérations qui lui seront proposées et de modification de la stratégie du GAL, selon les modalités autorisées par la convention précédemment citée ;
- > D'engager le syndicat mixte à gérer et mettre en œuvre Leader sur la période de la programmation en y associant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs ou les attendus de l'autorité de gestion ;
- > D'autoriser le Président du syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local Leader, y compris la convention tripartite précédemment citée, en s'appuyant sur les propositions du comité de programmation ;
- > D'approuver la stratégie de communication pour un montant maximal de 15000€ et d'autoriser le Président du SMPNRVA à signer tout document relatif à ce domaine.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Comité Syndical autorise le Président à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local Leader, y compris la convention tripartite, en s'appuyant sur les propositions du comité de programmation et il l'autorise à signer tout document relatif à la communication.

Nombre de voix exprimées : 171/200

Pour : 171

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015  
LE PRESIDENT



Roger GARDES

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-19-2015-04-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-30-2015-09-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 30 OUTILS TRANSVERSAUX

30.2015.09 Renouvellement du Conseil Scientifique et de prospective du Syndicat mixte du PNRVA

### RAPPORT

En juin 2011, au moment de la stabilisation de l'essentiel du contenu de notre projet de charte 2013/2025, nous avons mis en place une première version de notre conseil scientifique, suivant en cela les préconisations du Ministère et du CNPN.

Il s'est réuni environ deux fois par an depuis soit pour des demandes spécifiques (évaluation), soit pour apporter des contributions à des sollicitations à caractère plus général (mission « avenir des parcs », par exemple).

Globalement son fonctionnement peut être considéré comme insuffisant sur cette période car nous y avons mis peu de moyens d'animation et que nous avons rencontré peu d'implication et de disponibilité chez nos interlocuteurs au point que nous n'avons jamais réussi à leur faire élire un président, ce qui posait des problèmes de représentation évidente.

Nous avons décidé de reprendre cette instance à sa base et de nous rapprocher davantage des attendus fédéraux exprimés par le CORP (Conseil d'orientation, de recherche et de prospective) en rendant nos relations plus interactives.

Un nouveau conseil scientifique et de prospective a donc vu le jour en septembre 2015. Il est composé de 17 personnes dont les noms et fonctions figurent en annexe de ce rapport. Son président en est Jean Corneloup, assisté en vice-présidence de Jean-Bernard Marsat.

Son fonctionnement sera régulé par le règlement intérieur co-construit avec l'instance qui vous est également présenté en annexe.

Nous avons déjà eu des réunions de travail avec cette formation recomposée qui s'avèrent prometteuses.

➤➤➤ Il vous est demandé afin de pouvoir l'installer officiellement de valider :

- > la composition de notre nouveau conseil scientifique et de prospective
- > le président et les vice-présidents
- > le règlement intérieur.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/200

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-30-2015-09-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2015,26 Budget Primitif 2016 :Budget Principal

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2016 concernant le Budget Principal du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➔ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

#### SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL

Budget Primitif 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	901 000.00		760 650.00	760 650.00	760 650.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 103 100.00		2 114 600.00	2 114 600.00	2 114 600.00
014	ATTENDATION DE PRODUITS					
05	Autres charges de gestion courante	158 000.00		187 750.00	187 750.00	187 750.00
055	Frais de fonctionnement des groupes délégués					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>3 162 100.00</b>		<b>3 063 000.00</b>	<b>3 063 000.00</b>	<b>3 063 000.00</b>
06	Charges financières	22 800.00		22 800.00	22 800.00	22 800.00
07	Charges exceptionnelles	52 000.00		1 000.00	1 000.00	1 000.00
08	Dépenses aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	53 800.00				
	<b>Total des dépenses liées au fonctionnement</b>	<b>3 320 800.00</b>		<b>3 086 800.00</b>	<b>3 086 800.00</b>	<b>3 086 800.00</b>
023	Mouvements à la section d'investissement (5)	105 100.00				
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (6)	25 600.00		48 700.00	48 700.00	48 700.00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>220 700.00</b>		<b>48 700.00</b>	<b>48 700.00</b>	<b>48 700.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 521 500.00</b>		<b>3 135 500.00</b>	<b>3 135 500.00</b>	<b>3 135 500.00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 135 500.00</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENDATION DE CHARGES	13 000.00		8 000.00	8 000.00	8 000.00
70	Produits des services du domaine à vocation d'usage	589 832.42		589 700.00	589 700.00	589 700.00
73	Impôts et taxes					
74	Subsidaires, subventions de participations	2 845 800.00		2 537 800.00	2 537 800.00	2 537 800.00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>3 458 632.42</b>		<b>3 135 500.00</b>	<b>3 135 500.00</b>	<b>3 135 500.00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises aux provisions (4)					
	<b>Total des recettes liées au fonctionnement</b>	<b>3 458 632.42</b>		<b>3 135 500.00</b>	<b>3 135 500.00</b>	<b>3 135 500.00</b>
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b></b>		<b></b>	<b></b>	<b></b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 458 632.42</b>		<b>3 135 500.00</b>	<b>3 135 500.00</b>	<b>3 135 500.00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 135 500.00</b>

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>48 700.00</b>
--	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses liées au fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou du département.

- (1) Cf. p. 418 - Modalités de vote  
 (2) Invoqué en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.  
 (3) Le vote de l'organe électoral porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions réglementaires.  
 (5) DF 023 + R 021 ; DF 040 + RP 042 ; R 040 + DF 040 ; DF 041 + R 041 ; DF 043 + RP 043.  
 (6) A voter uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagement d'investissement, ZAC... par ailleurs révisées dans le cadre de budgets annexés.  
 (7) En dépenses, le chapitre 22 recense les stocks d'investissement classés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il recense le solde de l'exercice de tels stocks effectués sur un exercice antérieur.  
 (8) A voter uniquement lorsque le communauté d'établissement effectue une dotation globale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ne gère elle-même.  
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état voir le détail Annexe (I) (II).  
 (10) Le chapitre 1066 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
 (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RP 042 de vote de l'exercice R 020 + R 040 + R 043.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL

Budget Primitif 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (R)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 534 51		3 500 00	3 500 00	3 500 00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	586 950 00		28 000 00	28 000 00	28 000 00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours			20 000 00	20 000 00	20 000 00
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>603 534 51</b>		<b>48 500 00</b>	<b>48 500 00</b>	<b>48 500 00</b>
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et autres assimilés	45 800 00		52 200 00	52 200 00	52 200 00
18	Compte de liaison - Affectation (3)					
26	Participation à l'émission d'obligations à des parts					
27	Autres immobilisations financières	21 450 00				
020	Depenses d'investissement					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>67 250 00</b>		<b>52 200 00</b>	<b>52 200 00</b>	<b>52 200 00</b>
<b>48_1</b>	<b>Total des opérations compte de tiers (1)</b>	<b>670 734 51</b>		<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>670 734 51</b>		<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>
040	Dot. financière transférée entre sections (3)					
041	Dotations antérieures (3)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>670 734 51</b>		<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>670 734 51</b>		<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 101 700 00

## RÉCETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (R)					
13	Subventions d'investissement (hors 134)	461 400 00				
16	Emprunts et autres assimilés (hors 165)	80 000 00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>541 400 00</b>				
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)	45 954 51		53 550 00	53 550 00	53 550 00
106	Subsidies de fonctionnement (capitalisés) (3)					
133	Autres subv. d'ordre hors affectation (3)					
185	Dotations et affectations reçues					
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation à l'émission d'obligations à des parts					
27	Autres immobilisations financières	21 400 00				
024	Produit des cessions d'actifs immobilisés					
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>67 354 51</b>		<b>53 550 00</b>	<b>53 550 00</b>	<b>53 550 00</b>
<b>48_2</b>	<b>Total des opérations compte de tiers (1)</b>	<b>608 754 51</b>		<b>53 550 00</b>	<b>53 550 00</b>	<b>53 550 00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>608 754 51</b>		<b>53 550 00</b>	<b>53 550 00</b>	<b>53 550 00</b>
021	Montant de la section de fonctionnement (3)	195 100 00				
040	Dot. financière transférée entre sections (3)	137 705 49		48 700 00	48 700 00	48 700 00
041	Dotations antérieures (3)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>332 805 49</b>		<b>48 700 00</b>	<b>48 700 00</b>	<b>48 700 00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>641 800 00</b>		<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>	<b>101 700 00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 101 700 00

Pour information :

Il s'agit, pour un Budget réel et équilibré, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les travaux d'investissement de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 700 00</b>
---	------------------

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2016 du Budget Principal.

Nombre de voix exprimées : 171/200

Pour : 171

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

R. 

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2015,27 Budget Primitif 2016 :Budget Annexe Réserve Chaudefour

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2016 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -  
RESERVE DE CHAUDEFOUR

Budget Primitif 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 656.62		39 700.00	39 700.00	39 700.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	89 800.00		91 600.00	91 600.00	91 600.00
014	ATTENDATION DE PRODUITS					
05	Autres charges de gestion courante	200.00		200.00	200.00	200.00
056	Frais de fonctionnement des groupes d'eau					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>149 656.62</b>		<b>131 500.00</b>	<b>131 500.00</b>	<b>131 500.00</b>
06	Charges financières					
07	Charges exceptionnelles	1 000.00				
08	Déficits sur provisions(4)					
022	Dépenses imprévues	4 000.00				
	<b>Total des dépenses liées de fonctionnement</b>	<b>151 656.62</b>		<b>131 500.00</b>	<b>131 500.00</b>	<b>131 500.00</b>
043	Virements à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections(6)	4 943.38		6 300.00	6 300.00	6 300.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 943.38</b>		<b>6 300.00</b>	<b>6 300.00</b>	<b>6 300.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>156 600.00</b>		<b>137 800.00</b>	<b>137 800.00</b>	<b>137 800.00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE(2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 137 800.00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENDATION DE CHARGES					
70	Produits des services de caractère divers (autres)	2 921.50		3 000.00	3 000.00	3 000.00
73	Impôts et taxes					
74	Subventions, participations	129 000.00		134 800.00	134 800.00	134 800.00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>129 921.50</b>		<b>137 800.00</b>	<b>137 800.00</b>	<b>137 800.00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions(4)					
	<b>Total des recettes liées de fonctionnement</b>	<b>129 921.50</b>		<b>137 800.00</b>	<b>137 800.00</b>	<b>137 800.00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections(6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b></b>		<b></b>	<b></b>	<b></b>
	<b>TOTAL</b>	<b>129 921.50</b>		<b>137 800.00</b>	<b>137 800.00</b>	<b>137 800.00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE(2)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 137 800.00

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	6 300.00	(1) S'agit, pour un budget en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes liées de fonctionnement sur les dépenses liées de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les ressources investissables de la contribution au développement.
--	----------	--

- (1) Cf. art. 410 - Modalités de vote.  
 (2) Incrète en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Si le caractère de rétablissement applique le régime des provisions aux budgets annexes.  
 (5) DF 023 + RF 021, DF 042 + RF 042, RF 040 + DF 042, DF 041 + RF 041, DF 043 + RF 043.  
 (6) A servir uniquement dans le cadre d'un cas de virement de l'excédent des produits exceptionnels autorisés pour les seules opérations d'aménagement (aménagement, DAC...) par ailleurs réalisées dans le cadre de budgets annexes.  
 (7) En dépenses, le chapitre 02 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un matériel antérieur.  
 (8) A servir uniquement lorsque la contribution (établissement effectif) a été dotée initialement en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou elle ou qu'il existe.  
 (9) S'agit de la liste des opérations pour compte de tiers figurant sur cet état annexé IV A21.  
 (10) Le compte 1080 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
 (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 + RF 042 au solde de l'opération R1025+ R1 040 - Di 040.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -  
RESERVE DE CHAUDEFOUR

Budget Primitif 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A 3</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
010	Bien 00					
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	15 600 00		6 300 00	6 300 00	6 300 00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations des comptes</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	15 600 00		6 300 00	6 300 00	6 300 00
10	Dotation, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement (2)					
18	Impôts et taxes assimilés					
58	Compte de taxes - Allocation 20					
26	Participation à charges rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
020	Opérations d'impôts					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	15 600 00		6 300 00	6 300 00	6 300 00
040	Opérations de transfert entre comptes (3)					
041	Opérations budgétaires (3)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>		15 600 00		6 300 00	6 300 00	6 300 00

0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 6 300 00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+VOTE)
010	Bien 00					
13	Subventions d'équipement (hors 104)					
16	Exercices et dotations assimilés (hors 104)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotation, fonds et réserves (hors 104)					
1068	Charges de fonctionnement décaissées (10)					
138	Autres subv. et invest. non transférables					
160	Dotations et remboursements reçus					
18	Compte de taxes - Allocation					
26	Participation à charges rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
027	Montant de la section de fonctionnement (3)					
040	Opérations de transfert entre comptes (3)	4 843 30		6 300 00	6 300 00	6 300 00
041	Opérations budgétaires (3)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	4 843 30		6 300 00	6 300 00	6 300 00
<b>TOTAL</b>		4 843 30		6 300 00	6 300 00	6 300 00

0 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 6 300 00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le fonctionnement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGRAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	6 300 00
--	----------

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Réserve de Chaudfour.

Nombre de voix exprimées : 171/200

Pour : 171

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

R. 

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2015,28 Budget Primitif 2016 :Budget Annexe Réserves Godivelle et du Rocher de la Jacquette

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2016 concernant le Budget Annexe des Réserves Naturelles de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

#### SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) - RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Budget Primitif 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A 2</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 900,00		34 850,00	34 850,00	34 850,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	55 200,00		53 100,00	53 100,00	53 100,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
655	Frais de fonctionnement des groupes d'eau					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>96 100,00</b>		<b>87 950,00</b>	<b>87 950,00</b>	<b>87 950,00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	8 850,00				
	<b>Total des dépenses (total de fonctionnement)</b>	<b>102 750,00</b>		<b>87 950,00</b>	<b>87 950,00</b>	<b>87 950,00</b>
042	Cap. d'investissement entre sections (5)	1 200,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
043	Cap. d'investissement de la section (6)					
	<b>Total des dépenses à l'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 200,00</b>		<b>1 200,00</b>	<b>1 200,00</b>	<b>1 200,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>104 000,00</b>		<b>89 150,00</b>	<b>89 150,00</b>	<b>89 150,00</b>

<b>D 602 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>89 150,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services ou travaux à caractère général					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	74 395,74		89 150,00	89 150,00	89 150,00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>74 395,74</b>		<b>89 150,00</b>	<b>89 150,00</b>	<b>89 150,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes (total de fonctionnement)</b>	<b>74 395,74</b>		<b>89 150,00</b>	<b>89 150,00</b>	<b>89 150,00</b>
042	Cap. d'investissement entre sections (5)					
043	Cap. d'investissement de la section (6)					
	<b>Total des recettes à l'ordre de fonctionnement</b>	<b></b>		<b></b>	<b></b>	<b></b>
	<b>TOTAL</b>	<b>74 395,74</b>		<b>89 150,00</b>	<b>89 150,00</b>	<b>89 150,00</b>

<b>R 602 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>89 150,00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>1 200,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'écart des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	-----------------	--

(1) Cf. p. 4 10 - Modalité de vote.  
 (2) Montre un cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou la reprise anticipée des résultats.  
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions réglementées.  
 (5) Cf. 023 = R1 021, D1 040 = R1 042, R1 040 = D1 042, D1 041 = R1 041, D1 042 = R1 042.  
 (6) A savoir uniquement dans le cadre d'un vote des fonds de réserve de l'exercice précédent (régime des provisions réglementées, ZNC...)  
 (7) Si applicable, le chapitre 22 finance les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En restes, il finance le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
 (8) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dette initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé quelle qu'elle soit.  
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe 31.46).  
 (10) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 70.  
 (11) Base de calcul: D1 023 + D1 042 - R1 042 ou base de l'opération R1 021 + R1 040 - D1 040.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) -  
RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Budget Primitif 2016

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET** II  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES** A 3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015 (2))	Propositions nouvelles (3)	VOTE (3)	TOTAL (PRAR+Vote)
010	Blaise (0)					
20	Introductions individuelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement diverses					
21	Introductions corporelles	10 687 67		2 000 00	2 000 00	2 000 00
22	Introductions reçues en affectation (1)					
23	Introductions en cours					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>			2 000 00	2 000 00	2 000 00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	10 687 67		2 000 00	2 000 00	2 000 00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Impôts et taxes assimilés					
18	Comptes de liaison affectation (1)					
26	Participation à créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>46_1</b>	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	10 687 67		2 000 00	2 000 00	2 000 00
040	Dot. crédits de transfert entre sections (2)					
041	Opérations budgétaires (3)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	10 687 67		2 000 00	2 000 00	2 000 00

R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 2 000 00

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015 (2))	Propositions nouvelles (3)	VOTE (3)	TOTAL (PRAR+Vote)
010	Blaise (0)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 450 00		800 00	800 00	800 00
16	Impôts et taxes assimilés (hors 166)					
20	Introductions individuelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement diverses					
21	Introductions corporelles					
22	Introductions reçues en affectation (1)					
23	Introductions en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	3 450 00		800 00	800 00	800 00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
106	Dotations de fonctionnement (agissements) (1)					
138	Aides sous forme de subventions (2)					
165	Dotations et transferts affectés reçus					
16	Comptes de liaison affectation					
26	Participation à créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>46_2</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	3 450 00		800 00	800 00	800 00
027	Transferts de la section de fonctionnement (3)					
040	Dot. crédits de transfert entre sections (2)	1 250 00		1 250 00	1 250 00	1 250 00
041	Opérations budgétaires (3)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	1 250 00		1 250 00	1 250 00	1 250 00
	<b>TOTAL</b>	13 700 00		2 050 00	2 050 00	2 050 00

R 391 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 2 000 00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le rattachement au capital de la dette et les nouvelles immobilisations de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 200 00
---	----------

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Réserves de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Nombre de voix exprimées : 171/200  
Pour : 171  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

R. 

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2015,29 Budget Primitif 2016 :Budget Annexe Réserve Chastreix

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2016 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle Chastreix Sancy, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -  
RESERVE CHASTREIX SANCY

Budget Primitif 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (+RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	132 091.72		76 300.00	76 300.00	76 300.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	118 600.00		106 600.00	106 600.00	106 600.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
66	Autres charges de gestion courante					
666	Frais de fonctionnement des groupes deus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>271 091.72</b>		<b>185 900.00</b>	<b>185 900.00</b>	<b>185 900.00</b>
60	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dépenses aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses liées de fonctionnement</b>	<b>271 091.72</b>		<b>185 900.00</b>	<b>185 900.00</b>	<b>185 900.00</b>
023	Restes à la section d'investissement (5)	8 058.28				
042	Opérations de transfert entre sections (6)	5 892.00		7 300.00	7 300.00	7 300.00
043	Opérations de transfert de la section d'investissement					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>11 950.28</b>		<b>7 300.00</b>	<b>7 300.00</b>	<b>7 300.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>283 000.00</b>		<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>193 200.00</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (+RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du service à l'usage des usagers	5 250.00				
72	Impôts et taxes					
74	Dotations subvention de participations	188 496.14		193 200.00	193 200.00	193 200.00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>188 496.14</b>		<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes liées de fonctionnement</b>	<b>188 496.14</b>		<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>
042	Opérations de transfert entre sections (6)					
043	Opérations de transfert de la section d'investissement					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>188 496.14</b>		<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>188 496.14</b>		<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>	<b>193 200.00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>193 200.00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEBAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>7 300.00</b>	Pour information : Il s'agit, pour un budget en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'excédent des recettes liées de fonctionnement sur les dépenses liées de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	-----------------	--

(1) et p. 4-8 - Modalité de vote  
 (2) Inverse en cas de reprise des réserves de l'exercice précédent après vote du conseil administratif sur le principe des réserves.  
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Si le contenu ou l'établissement applique le régime des provisions après budgétaires.  
 (5) DF 022 = RI 021, RI 026 = RI 042, RI 043 = DF 042, RI 044 = RI 041, DF 043 = RI 043.  
 (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon le mécanisme de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagement (établissement, ZAC...) par ailleurs réalisées dans le cadre de budgets annexes.  
 (7) En dépenses, le chapitre 22 relève des travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il relève de la cession d'actifs ou de la vente de biens effectués sur un exercice antérieur.  
 (8) A servir uniquement lorsque le contenu des établissements effectués une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou vice versa.  
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur le bilan hors le détail Annexe IV A6.  
 (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 12.  
 (11) Soit de l'opération DF 022 + DF 042 - RI 042 ou soit de l'opération RI 022 + RI 042 - DF 042.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -  
RESERVE CHASTREIX SANCY

Budget Primitif 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A 3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015) (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Moins (3)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles (hors 214)	13 050,00		7 300,00	7 300,00	7 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	13 050,00		7 300,00	7 300,00	7 300,00
10	Dotations, fonds et réserves					
11	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et autres emprunts					
18	Crédits de trésorerie (ARCSO) (4)					
26	Financement à court terme rattachés à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
020	Depenses financières					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
<b>45_1</b>	<b>Total des opérations compte de tiers (5)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	13 050,00		7 300,00	7 300,00	7 300,00
040	Opérations de transfert entre sections (5)					
041	Opérations permutuelles (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>		13 050,00		7 300,00	7 300,00	7 300,00
=						
0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						7 300,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015) (2)	Propositions nouvelles (3)	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Moins (3)					
10	Subventions d'investissement (hors 106)					
16	Crédits et autres emprunts (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (2)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
1065	Dotations de fonctionnement (hors 106)					
139	Autres subv. d'invest. non matérialisées					
165	Subv. et dotations reçues					
18	Crédits de trésorerie (ARCSO) (4)					
26	Financement à court terme rattachés à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des ventes d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>45_2</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (5)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Revenus de la section de fonctionnement (5)	8 508,28				8 508,28
040	Opérations de transfert entre sections (5)	9 850,00		7 300,00	7 300,00	7 300,00
041	Opérations permutuelles (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>		11 508,28		7 300,00	7 300,00	7 300,00
=						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						7 300,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équipes, des réalisations propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit à l'exception de l'investissement du capital de la date et les sources d'investissement de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 300,00
--	----------

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Réserve de Chastreix Sancy.

Nombre de voix exprimées : 171/200  
Pour : 171  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

R. 

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2015.30 Budget Primitif 2016 :Budget Annexe Boutique

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2016 concernant le Budget Annexe de la Boutique du Parc, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➔ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (BOUTIQUE) - BOUTIQUE  
DU PARC

Budget Primitif 2016

#### II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A 2

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Réalis à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	58 400,00		26 100,00	26 100,00	26 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	50 000,00		58 400,00	58 400,00	58 400,00
014	ATTENUATION DE PRESSIONS					
05	Autres charges de gestion courante	1 600,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
056	Frais de fonctionnement des groupes d'eau					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>110 000,00</b>		<b>85 600,00</b>	<b>85 600,00</b>	<b>85 600,00</b>
66	Charges Fiscales					
67	Charges exceptionnelles	200,00		200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses liées de fonctionnement</b>	<b>110 200,00</b>		<b>85 800,00</b>	<b>85 800,00</b>	<b>85 800,00</b>
023	Prélevé à la section d'investissement (5)					
042	Op. d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Op. d'ordre de transfert de la section (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>110 200,00</b>		<b>85 800,00</b>	<b>85 800,00</b>	<b>85 800,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>110 200,00</b>		<b>85 800,00</b>	<b>85 800,00</b>	<b>85 800,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 85 800,00

##### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Réalis à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produit des services ou ventes à caractère divers	42 150,00		41 000,00	41 000,00	41 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Subventions, subventions de participations	57 200,00		44 000,00	44 000,00	44 000,00
75	Autres produits de gestion courante	151,00		150,00	150,00	150,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>99 501,00</b>		<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Régimes sur participations (4)					
	<b>Total des recettes liées de fonctionnement</b>	<b>99 501,00</b>		<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Op. d'ordre de transfert de la section (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>99 501,00</b>		<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>99 501,00</b>		<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 85 000,00

Pour information :

#### AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAÛ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes liées de fonctionnement sur les dépenses liées de fonctionnement. Il sert à financer le remplacement du capital de la dette et les nouvelles investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. art. 18 - Modalités de vote
- (2) Issue de suite de l'issue des résultats de l'exercice précédent après vote du conseil administratif ou le report anticipé des résultats
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) Cf. 003 + R 021, Cf. 040 + R 042, R 040 + Cf. 042, Cf. 041 + R 041, Cf. 043 + R 043
- (6) A savoir uniquement dans le cadre d'un suivi des états selon la méthode de l'excédent prévisionnel simplifié autorisée pour les autres opérations d'aménagement (bâtiments, ZAC...) par ailleurs répertoriées dans le cadre de budgets annexes.
- (7) En dépenses, le chapitre 02 intègre les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il intègre, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (8) Il s'agit uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dette nette en appui au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état voir le détail Annexe IV A6.
- (10) Le compte 1300 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Liste de l'opération Cf. 002 + Cf. 042 + R 042 ou liste de l'opération Rf 024 + Rf 040 + Rf 040.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (BOUTIQUE) - BOUTIQUE  
DU PARC

Budget Primitif 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Bonus (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
10	Bilans, fonds et réserves					
13	Emprunts et avances en espèces					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Comptes de liaison - Affectation (2)					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses financières					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
<b>45.1</b>	<b>Total des opérations de tiers (R)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	Opérations de transfert entre entités (3)					
041	Opérations patrimoniales (3)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					

+  
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Bonus (6)					
13	Subventions d'investissement (sauf 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 166)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Bilans, fonds et réserves (sauf 106)					
106	Evénements de fondement capitalisés (10)					
138	Bilans sur avances non remboursées					
166	Dépôts et autorisations reçues					
18	Comptes de liaison - Affectation					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des opérations d'investissement					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>45.2</b>	<b>Total des apports pour le compte de tiers (R)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
020	Opérations de transfert de l'actif (sauf 020)					
040	Opérations de transfert entre entités (3)					
041	Opérations patrimoniales (3)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					

+  
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget en équilibre, des ressources prévues correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Boutique.

Nombre de voix exprimées : 171/200  
Pour : 171  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

*R. Gardes*

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41.2015.31 Budget Primitif 2016 : Budget Annexe Cellule Chaîne des Puy

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2016 concernant le Budget Annexe de la cellule Chaîne des Puy, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➔ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES PUY) - CELLULE CHAINE DES PUY

Budget Primitif 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						A 2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 400,00		46 700,00	46 700,00	46 700,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	247 900,00		251 000,00	251 000,00	251 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
655	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>308 900,00</b>		<b>297 700,00</b>	<b>297 700,00</b>	<b>297 700,00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
699	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>308 900,00</b>		<b>297 700,00</b>	<b>297 700,00</b>	<b>297 700,00</b>
023	Mouvements à la section d'investissement (5)	5 400,00		4 400,00	4 400,00	4 400,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)			700,00	700,00	700,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (3)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 400,00</b>		<b>5 100,00</b>	<b>5 100,00</b>	<b>5 100,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>326 300,00</b>		<b>302 800,00</b>	<b>302 800,00</b>	<b>302 800,00</b>
+						
D 802 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>302 800,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
513	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services ou d'autres à valeur ajoutée					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	302 800,00		302 800,00	302 800,00	302 800,00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>302 800,00</b>		<b>302 800,00</b>	<b>302 800,00</b>	<b>302 800,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>302 800,00</b>		<b>302 800,00</b>	<b>302 800,00</b>	<b>302 800,00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (3)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b></b>		<b></b>	<b></b>	<b></b>
	<b>TOTAL</b>	<b>302 800,00</b>		<b>302 800,00</b>	<b>302 800,00</b>	<b>302 800,00</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>302 800,00</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)		Pour information :
	5 100,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rattachement.

(1) Cf. p. 4 18 - Modalités de vote  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent/après vote ou compte rétrospectif ou à reprise anticipée des résultats  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions soulevées  
(4) Si le commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires  
(5) DF 023 = R 621 ; CR 040 = R 642 ; R 040 = CR 042 ; CR 041 = R 041 ; CR 043 = R 043  
(6) A noter uniquement dans le cadre d'un vote des budgets selon la méthode de l'initiative par mandat simplifié autorisée pour les seules opérations d'investissement (investissement, ZAC...) par ailleurs révisées dans le cadre de budgets annexes  
(7) En dépenses, le chapitre 62 rattaché aux travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il rattaché, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur  
(8) A noter uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation globale en matière de profit d'un service public non personnalisé ou vice ou sur ordre  
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A)  
(10) Le compte 1008 réunit plus un chapitre mais un article du chapitre 13  
(11) Base de l'équilibre DF 023 + CR 042 + R 042 au stade de l'opération R 023 R 042 - CR 042

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES PUY) - CELLULE CHAINE DES PUY

Budget Primitif 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Modes (R)					
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	immobilisations corporelles	54 800,00		5 100,00	5 100,00	5 100,00
22	immobilisations reçues en affectation (1)					
23	immobilisations en cours					
	Total des dépenses d'équipement	54 800,00		5 100,00	5 100,00	5 100,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
106	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
108	Autres subv. d'investiss.					
109	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affectation (R)					
26	Participation & créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'investissement					
	Total des dépenses financières					
<b>45_1</b>	<b>Total des ops. pour compte de tiers (R)</b>					
	Total des dépenses réelles d'investissement	54 800,00		5 100,00	5 100,00	5 100,00
040	Dép. d'ordre de transfert entre sections (R)					
041	Opérations patrimoniales (R)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
<b>TOTAL</b>		54 800,00		5 100,00	5 100,00	5 100,00

D 991 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 5 100,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser (2015) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Modes (R)					
13	Subventions d'investissement (hors 135)	77 400,00				
16	Crédits et dettes assimilées (hors 165)					
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	immobilisations corporelles					
22	immobilisations reçues en affectation (1)					
23	immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	77 400,00				
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
106	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
108	Autres subv. d'investiss.					
109	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
<b>45_2</b>	<b>Total des ops. pour le compte de tiers (R)</b>					
	Total des recettes réelles d'investissement	77 400,00				
001	Versement de la section de fonctionnement (R)	17 400,00		4 400,00	4 400,00	4 400,00
040	Dép. d'ordre de transfert entre sections (R)			700,00	700,00	700,00
041	Opérations patrimoniales (R)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	17 400,00		5 100,00	5 100,00	5 100,00
<b>TOTAL</b>		94 800,00		5 100,00	5 100,00	5 100,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 5 100,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des recettes et des dépenses correspondantes à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 100,00
--	----------

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Cellule Chaîne des Puy.

Nombre de voix exprimées : 171/200

Pour : 171

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

R.



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-41-2015-32-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2015,32 Budget Principal – Décision modificative n°2

### RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6132	Locations immobilières	3 800,00	
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 700,00	
6288	Autres services extérieurs	700,00	
6257	Frais de réception	1 100,00	
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00	
6419	Remboursement sur rémunération		9 100,00
74718	Autres participations de l'Etat		26 500,00
7477	Participations versées par l'Europe		-11 900,00
7478	Participations versées par autres organismes		2 600,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 300,00</b>	<b>26 300,00</b>

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2051	Logiciels, droits	-3 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements	-79 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	-4 000,00	
2138	Autres constructions	-172 000,00	
2182	Matériel de transport	-3 000,00	
2183	Matériel bureautique et informatique	5 000,00	
2313	Constructions	331 000,00	
10222	FCTVA		25 000,00
1641	Emprunts		40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		10 000,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>



**Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 171/200

Pour : 171

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015

LE PRESIDENT  
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-41-2015-32-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41 - FINANCES

41.2015.33 Adoption et signature de l'avenant 2016 à la convention pluriannuelle d'objectifs établie en 2013 avec la Région Auvergne

### RAPPORT

En 2013, la Région Auvergne et le Syndicat mixte du Parc ont adopté une convention d'objectifs pour la période 2013>2015. Cette convention comporte notamment un prévisionnel des subventions que la Région Auvergne est susceptible d'accorder à un certain nombre d'actions initiées par le Syndicat mixte du Parc en plus de sa cotisation statutaire annuelle. Ces actions sont présentées sous la forme d'un programme triennal.

Chaque année, un avenant annuel doit être adopté par la Région et le Syndicat mixte du Parc pour confirmer ce programme triennal d'actions et les subventions prévisionnelles correspondantes, ou faire apparaître des changements significatifs à apporter en la matière.

Dernièrement, la Région Auvergne a proposé que, **dans l'attente de définir les futures lignes sectorielles de la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes et, sur cette base, une nouvelle convention pluriannuelle à partir de 2017\* avec le Syndicat mixte du Parc, un avenant 2016 soit ajouté à la convention adoptée en 2013, afin d'assurer la continuité de financements spécifiques d'un certain nombre d'actions menées par le Syndicat mixte du Parc.**

\* Les Syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux de la Région Rhône-Alpes ont adopté des conventions 2015-2020 avec celle-ci.

Considérant cette proposition, la concertation opérée en amont entre la Région Auvergne et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne permet d'aboutir à la proposition d'un avenant 2016 à la convention.

Il concerne **10 actions**, pour un montant total prévisionnel :

> **dedépenses de 457 702 € (toutes actions concernées)**

> de **subventions de la Région Auvergne de 105 286 €** (sachant qu'il restera à déterminer les montants des subventions des actions suivantes :

- 10.2.08.01 - Accompagnement de la demande de classement de la réserve naturelle régionale Tourbière de Jolan
- 15.6.01.01 - Élaboration d'une stratégie d'intervention en faveur des activités et des espaces pastoraux.

➤➤➤ **Il vous est proposé :**

- > **d'approuver le projet d'avenant 2016 à la convention pluriannuelle de partenariat adoptée entre le Syndicat mixte du Parc et la Région Auvergne en 2013**
- > **d'autoriser le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.**

### DELIBERATION

Le Comité Syndical autorise le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

Nombre de voix exprimées : 171/200

Pour : 171

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015  
LE PRESIDENT  
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-41\_2015\_033-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2016  
Date de réception préfecture : 24/03/2016

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-42-2015-16-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 42 - PERSONNEL

42,2015,16 Poste contractuel CDI chargé d'accueil et d'animation à la Maison du Parc

### RAPPORT

Afin d'assurer une optimisation des ressources offertes par la Maison du Parc à Montlosier, et au vu des objectifs d'accueil et d'animations auprès des publics touristiques, scolaires et locaux liés aux aménagements de ce site (point d'information concernant le territoire et les actions Parc, boutique, exposition permanente, sentiers de découverte, expositions temporaires et stages, salle de conférence, ateliers scolaires, centre de ressource, programmation culturelle), nous avons recruté le 11 janvier 2010 une chargée d'accueil qui est aussi une animatrice de site multi-publics.

Ce poste reste annualisé afin de l'adapter aux exigences d'ouverture nécessaires au fonctionnement correct de la structure et à nos possibilités budgétaires.

Le poste d'accueil et d'animation de site est un emploi spécifique au sein de notre structure qui ne correspond à aucun cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. En effet, il demande une grande polyvalence en animation avec une très bonne connaissance du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, ainsi qu'une bonne formation dans le domaine touristique, milieux naturels, géologie, paysages et activités humaines, de l'animation patrimoniale en général ainsi que de réelles qualités relationnelles.

La personne recrutée sur ce poste remplit aujourd'hui quasiment les conditions pour obtenir un CDI au sens de la fonction publique territoriale dans notre collectivité (6 ans de CDD continus sur des fonctions similaires). Compte tenu du sérieux et de l'engagement manifestés dans son travail ainsi que de son potentiel d'évolution nous proposons de lui offrir cette perspective à compter du 11 janvier 2016 qui correspond par ailleurs bien aux besoins exprimés pour l'animation de la maison du Parc à Montlosier qu'elle connaît parfaitement pour les avoir grandement accompagnés.

Dans l'intervalle et afin de ne pas introduire de rupture entre son contrat actuel qui se termine fin décembre 2015 et le futur qui ne démarrera que le 11 janvier 2016, nous suggérons la prolongation du contrat actuel, dans les mêmes conditions sur une période de 10 jours.

**➤➤➤Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé dans un premier temps de prolonger de 10 jours le CDD de droit public (du 1<sup>er</sup> au 10 janvier 2016) dont bénéficie actuellement Madame Marie-Clarence ROGIER à l'Indice Brut 374 et dans les conditions de l'article 3 -3 1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée. A compter du 11 janvier 2016, Madame ROGIER bénéficierait donc d'un CDI de droit public avec une rémunération fixée à l'Indice Brut 374.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/200

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-42-2015-16-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-42-2015-17-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 42 - PERSONNEL

42,2015,17 Création de deux grades de Rédacteur et d'un grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe

### RAPPORT

Nous avons déposé deux dossiers au titre de la promotion interne concernant les grades de Rédacteur et Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Deux agents remplissent les conditions pour cette promotion. Il s'agit de Monsieur Laurent Cellier et de Madame Marie-Pierre GARD.

Monsieur CELLIER remplit les conditions au titre de Rédacteur et Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à obtention de l'examen professionnel et Madame GARD au titre de Rédacteur.

Ces deux agents donnent entière satisfaction à notre collectivité et cette promotion leur permettrait ainsi une évolution de carrière totalement justifiée.

La Commission Administrative Paritaire (CAP) se réunit le 24 novembre 2015.

**>>> Par conséquent, il vous est proposé dans l'éventualité de leur nomination après avis favorable de la CAP :**

- > de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 deux postes de Rédacteur et un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe ;**
- > d'autoriser le Président à procéder à la nomination des intéressés au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

**Dans le cas d'un avis négatif de la CAP, ces postes seront supprimés lors du prochain Comité Syndical.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Comité Syndical autorise le Président à procéder à la nomination des intéressés au 1<sup>er</sup> janvier 2016, après avis favorable de la CAP.

Nombre de voix exprimées : 124/200

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-42-2015-17-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-42-2015-18-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 42 - PERSONNEL

42.2015.18 Nouvelles modalités de l'entretien d'évaluation

### RAPPORT

Institué à titre expérimental en application de l'article 76-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'entretien professionnel a ensuite été pérennisé par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Ainsi à compter de l'année 2015, l'entretien professionnel remplace la notation. Les nouvelles dispositions s'appliquent aux évaluations afférentes aux activités postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'entretien professionnel se distingue de la notation notamment en ce qu'il est conduit par le supérieur hiérarchique direct et qu'il supprime la note chiffrée. Il permet l'appréciation de la valeur professionnelle sur la base des critères portant notamment (article 4 du décret suscit) :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Ces critères doivent être fixés par chaque collectivité et transmis au comité technique paritaire pour avis.

S'agissant du syndicat mixte du Parc, chaque agent, quel que soit son statut, est reçu chaque année en entretien individuel depuis 2006 par la directrice. Depuis 2013, les coordinateurs des espaces programmes ou cellules auxquels appartiennent les agents assistent également à cet entretien pour les agents dont ils sont les supérieurs hiérarchiques directs.

Depuis 3 ans, la conduite des entretiens professionnels a intégré à titre expérimental les attendus des derniers textes en vigueur concernant l'évaluation, et ce pour l'ensemble des agents.

Il vous est proposé de valider deux documents. Le premier concerne la matrice d'entretien d'évaluation qui remplace l'ancienne fiche d'évaluation pour les agents titulaires et assure la continuité du document précédent pour les agents contractuels. Elle contient les critères d'évaluation sur lesquels le comité syndical doit se prononcer.

Nous avons fait le choix d'en établir trois versions en fonction du grade des agents (A,B,C) et en tenant compte de la façon dont les métiers de la territoriale sont pratiqués dans les parcs indépendamment des grades (beaucoup de responsabilités et de capacité d'initiatives, y compris chez des agents de catégorie C, beaucoup de variété chez les cadres A selon qu'ils encadrent ou pas des équipes...). Cette sélection est également destinée à s'appliquer aux agents contractuels qui sont virtuellement rattachés à un cadre statutaire pour leur déroulement de carrière.

Ces critères sont importants car ils permettront d'évaluer un agent en continu mais aussi lors de phases importantes (promotion, mobilité interne ou externe...).

Le second document est relatif au nouveau modèle de fiche de poste qui vient remplacer en partie nos anciennes fiches d'intervention établies chaque année lors de l'entretien professionnel pour l'année suivante. Il contient plus de détail sur le contexte professionnel de l'agent et lui sera communiqué avec la matrice d'entretien 8 jours avant le rendez-vous car chaque agent sera mené à s'auto-évaluer sur certaines parties avant échange lors de l'entretien.

Les entretiens pour les titulaires devront être terminés début février 2016. Ils seront prioritaires afin de pouvoir respecter le calendrier de déroulé de la procédure avec le centre de gestion



**Il vous est demandé de vous prononcer sur ces deux documents, joints en annexes, afin de permettre la tenue des entretiens d'évaluation 2015 dans de bonnes conditions.**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-42-2015-18-DE Date de télétransmission : 25/11/2015 Date de réception préfecture : 25/11/2015
---

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical valide les documents présentés et annexés à cette délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/200

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : (même intitulé que sur la fiche d'entretien professionnelle)

### Identification du titulaire du poste

(à remplir par le service RH)

**Nom et prénom de l'agent :**

**Filière/Cadre d'emplois/Grade :**

**Date de prise de fonction dans le poste :**

**Date de naissance :**

**Adresse :**

**Téléphone :** 04.73.65.64.....

**Niveau de diplôme requis :**

### Environnement du poste de travail

**Définition et finalité du poste :**

(à remplir par le responsable d'EP)

**Temps de travail du poste :**

(à remplir par le service RH)

- poste à temps complet
- poste à temps non-complet

**Quotité de travail de l'agent (si temps partiel) :** temps partiel %. (à remplir par le service RH)

**Service de rattachement :** (à remplir par le service RH)

**Lieu d'exercice des fonctions :** Siège administratif du PNRVA – Montlosier – 63970 AYDAT.

**Horaires de travail :** Horaires variables gérés par un outil de gestion du temps de travail.

**Positionnement hiérarchique du poste:** (à remplir par le responsable d'EP)

- poste placé sous la responsabilité du Responsable

**Conditions d'exercice des fonctions et contraintes inhérentes au poste :**

(à remplir par le responsable d'EP)

Exemples :

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- travail en extérieur,
- déplacements fréquents,
- cycle de travail annualisé,
- autonomie dans l'organisation du travail,
- horaires irréguliers avec amplitude variable selon la saison,
- astreinte,
- ports d'équipements de protection individuelle (bottes, gants, lunettes, casque antibruits...),
- habilitations (travaux électriques...),
- disponibilité liée aux interventions d'urgence,
- participation à des réunions en soirée,
- travail de nuit,
- travail le dimanche et/ou les jours fériés,
- ....

**Risques professionnels inhérents au poste connus :** (port de charges lourdes, manutention d'outils dangereux, exposition aux bruits...)

(à remplir par le responsable d'EP)

**Relations fonctionnelles :**

(à remplir par le responsable d'EP)

Exemples :

- travail en équipe,
- travail en collaboration avec un autre service,
- contact avec le public,
- ...

**Moyens mis à disposition :**

(à remplir par le responsable d'EP)

- **Moyens techniques :**

Exemples :

- ordinateur,
- téléphone,
- logiciel de paie et comptabilité,
- logiciel de gestion du temps de travail.

- **Moyens humains :** (si encadrement de X agents : détailler la composition du service le cas échéant)

-

- **Moyens financiers :** (si l'agent assure la gestion d'un budget)

-

**Nouvelle bonification indiciaire liée au poste :** (à remplir par le service RH)

NBI : (si NBI : nombre de points)

**Régime indemnitaire lié au poste :** (à remplir par le service RH)

Exemples :

- IFTS
- IAT
- ISS

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**Obligations de formations spécifiques ou de diplômes liés au poste :** *(à remplir par le responsable d'EP)*

Exemples :

- BAFA,
- Formation initiale de prévention et de secours civiques,
- Permis poids lourd
- ....

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Missions (à remplir par le responsable d'EP et l'agent)

Liste des tâches confiées à l'agent (possibilité de lister les tâches principales et les tâches spécifiques)

## Compétences attendues pour l'exercice des fonctions

(Seront définies ensemble lors de l'entretien DG/Responsables d'EP)

3 grandes catégories de compétences peuvent être indiquées :

- compétences théoriques (« savoir »),
- compétences techniques (« savoir-faire »),
- aptitudes ou qualités attendues pour le poste (« savoir-être »).

✓ **Compétences théoriques et techniques (« savoir-faire » et « savoir »)**

▪ **Savoir-faire :**

- 
- ;
- 

▪ **Savoir :**

- 
- 
- 

✓ **Qualités et aptitudes requises (« savoir-être ») de l'agent dans l'exercice de ses fonctions :**

- 
- 
- 

✓ **Indicateurs d'appréciation des résultats :**

Voir fiche Entretien professionnel annuel 2015 : « valeur professionnelle et manière de servir »

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**Collectivité : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne**

**Date de l'entretien : ..... / ..... / 20..**

## AGENT

(à remplir par le service RH)

**Nom et Prénom :**

Catégorie : A / B / C

Grade :

Date d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale :

Date de nomination dans le grade : ..... / ..... / .....

Date du dernier avancement d'échelon : ..... / ..... / .....

Direction/Service :

Intitulé du poste occupé (fiche de poste jointe) :

Durée hebdomadaire du poste :

Date d'entrée dans le poste :

La fiche de poste a-t-elle évolué depuis l'année précédente ?

Non.

Oui, indiquer les changements :

## SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

(à remplir par le service RH)

**Nom et Prénom :**

**Grade :**

**Fonctions :**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## **PREAMBULE A L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL** (introduction à l'entretien professionnel)

*La préparation de l'entretien professionnel peut se faire par écrit ou par réflexion anticipée.*

*Cette préparation permettra à l'agent de développer son analyse sur l'exercice global de son activité (faits marquants, évolutions dans le service, le poste, les outils, difficultés rencontrées) avant de débiter l'entretien professionnel et l'évaluation proprement dite.*

*Ce préambule donnera l'occasion au supérieur hiérarchique direct d'apprécier l'activité professionnelle de l'agent et d'être réceptif à tous les aspects qu'il pourra développer, en incitant l'illustration de chacun.*

## **RESULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS DURANT L'ANNEE ECOULEE**

(eu égard aux objectifs qui ont été assignés à l'agent et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève)

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

**Rappel des objectifs du service** : (à remplir par le responsable d'EP)

Rappel des objectifs individuels et de leurs critères d'évaluation	Résultats			Commentaires du Sup. hiér. direct en lien avec des faits précis	Observations de l'agent
	Non atteints	Partielle-ment atteints	Atteints		
<i>(à remplir par le responsable d'EP à partir des fiches d'entretiens 2014 que vous avez reçues</i>					

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

### FORMATION

(en fonction des missions confiées à l'agent, des compétences qu'il doit acquérir, de son projet professionnel et de ses formations obligatoires)

Formations effectuées durant l'année écoulée (intitulé)	Bilan des compétences acquises	
	Agent	Supérieur hiérarchique direct
<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>

### ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SUR L'ANNEE ECOULEE

Date et lieu de l'expérience	Descriptif de l'expérience	Compétences acquises
<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>

**VALEUR PROFESSIONNELLE ET MANIERE DE SERVIR**

(Critères fixés après avis du Comité technique)

Critères	Sans objet	A améliorer	En voie d'acquisition (progrès en cours)	Acquis	Maîtrise et capacité à transmettre	<p align="center"><b>Commentaires</b> <i>(à remplir en auto-évaluation par l'agent avant l'entretien)</i></p>
<b>Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs</b>						
Implication dans le travail						
Concevoir un projet						
Conduire un projet						
Assiduité						
Disponibilité						
Respecter les délais et les échéances						
Anticipation						
Initiative						
Respect de l'organisation collective du travail						
Planification						
Organisation						
<b>Compétences professionnelles et techniques</b>						
Compétences techniques de la fiche de poste						
Connaissance de l'environnement professionnel						
Connaissances réglementaires						
Instruire les dossiers						
Entretenir et développer ses compétences						
Qualité d'expression écrite et orale						
Maîtrise des nouvelles technologies						
	s obj	am élio	on (pr	Acq uis	acit é à	<p align="center"><b>Commentaires</b> <i>(à remplir en auto-évaluation par l'agent avant l'entretien)</i></p>

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Critères						
<b>Compétences professionnelles et techniques</b>						
Adaptabilité aux évolutions des nouvelles technologies						
Réactivité						
Adaptabilité						
<b>Qualités relationnelles</b>						
Travail en équipe						
Relations avec la hiérarchie administrative						
Relations avec les élus						
Relations avec le public (politesse, courtoisie)						
Respect des valeurs du Service Public (continuité, égalité de traitement, poursuite de l'intérêt général)						
Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel						
Ecoute						
Esprit d'ouverture au changement						
<b>Critères</b>	<b>Sans objet</b>	<b>A améliorer ou acquisition</b>	<b>Acquis</b>	<b>et capacité à</b>	<b>Commentaires</b> <i>(à remplir en auto-évaluation par l'agent avant l'entretien)</i>	

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

<b>Capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur</b>						
Animer une équipe						
Animer un réseau						
Fixer les objectifs						
Organiser						
Piloter						
Conduire une réunion						
Déléguer						
Contrôler						
Dialogue						
Prendre des décisions						
Faire appliquer les décisions						
Prévenir les conflits						
Arbitrer les conflits						
Identifier les compétences individuelles et collectives						
Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe et des individus						

**OBJECTIFS POUR L'ANNEE A VENIR**

(compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service)

**PERSPECTIVE D'EVOLUTION EN TERMES DE CARRIERE ET DE MOBILITE**

<b>Objectifs individuels</b>	<b>Moyens de mise en œuvre, conditions de réussite et délais de réalisation</b>	<b>Critères d'évaluation de réalisation des objectifs</b>
<i>(à remplir par le responsable d'EP)</i>	<i>(à remplir par le responsable d'EP)</i>	<i>(à remplir par le responsable d'EP)</i>

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

<b>Evolutions souhaitées</b>	<b>Agent</b>	<b>Avis du Sup. hiér. direct</b>
<b>Discussions et propositions en vue de l'évolution du poste et du fonctionnement du service</b>		
<b>Evolution de carrière (avancement, promotion interne, concours)</b>	<i>Projet professionnel de l'agent dans le cadre de l'évolution de carrière.</i>	<i>Compétences et qualités à acquérir dans le cadre de l'évolution de carrière.</i>
<b>Mobilité professionnelle interne et externe (type de poste envisagé)</b>		

### FORMATION

(en fonction des missions confiées à l'agent, des compétences qu'il doit acquérir, de son projet professionnel et de ses formations obligatoires)

<b>Formations souhaitées pour l'année à venir (thématiques)</b>	<b>Résultats attendus</b>	
	<b>Agent</b>	<b>Supérieur hiérarchique direct</b>

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

<i>(à remplir par l'agent)</i>		

### **AUTRES THEMES ABORDES** (le cas échéant)

*(agent + responsable d'EP le cas échéant)*

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Partie à remplir après l'entretien

## APPRECIATION GENERALE LITTERALE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

(traduit la valeur professionnelle de l'agent au regard des critères fixés après avis du Comité technique)

Nom, prénom :  Fonction :	Notifié à l'agent le (dans les 15 jours suivant l'entretien) :	Date :  Signature du Sup. hiér. direct :

## OBSERVATIONS EVENTUELLES DE L'AGENT

Nom, prénom :  Fonction :	Retour au supérieur hiérarchique direct le :	Date :  Signature de l'agent attestant de la prise de connaissance du compte-rendu :

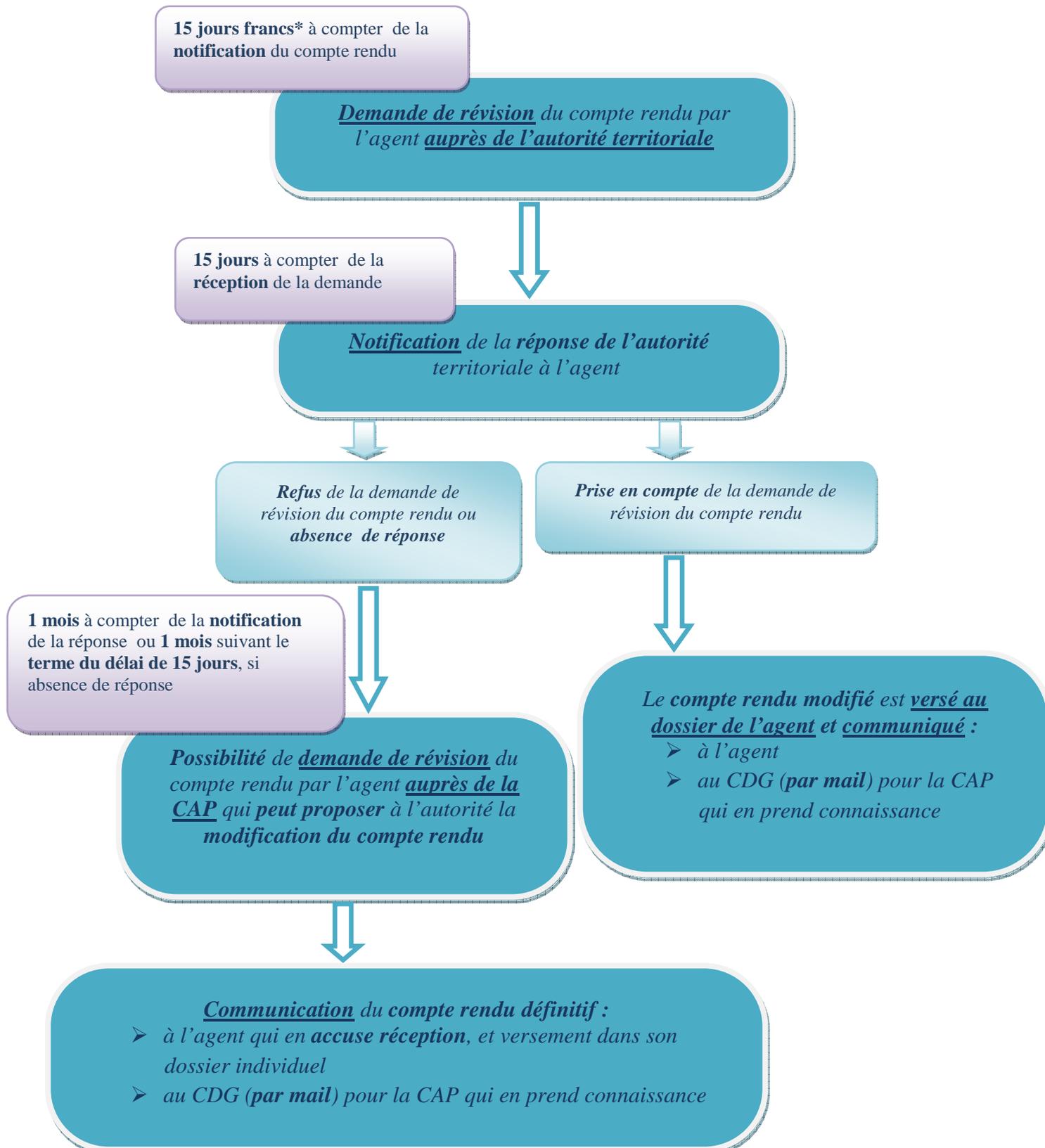
## OBSERVATIONS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

Madame, Monsieur le Maire ou Président(e) :	Date  Signature :

## REVISION DU COMPTE RENDU ET RECOURS

### REVISION :

*\*Jour franc : un délai franc se calcule en ajoutant une unité au point de départ. Ainsi, pour un compte rendu notifié le 10 janvier, la demande de révision devra être déposée au plus tard le 26 janvier avant minuit.*



# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

## RECOURS :

### ↪ Le recours gracieux :

Il doit être adressé à l'autorité territoriale dans un **délai de deux mois à compter** soit :

- de la notification initiale du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- de la réception de la réponse de l'autorité territoriale à la demande de révision ou de l'absence de réponse au terme du délai de 15 jours (décision implicite de rejet) ;
- après communication du compte rendu d'entretien éventuellement révisé par l'autorité territoriale, sur proposition de la CAP compétente.

L'**absence de réponse**, notamment dans les deux derniers cas précités, vaut décision implicite de rejet au terme de deux mois suivant le recours de l'agent.

### ↪ Le recours contentieux :

Le recours contentieux s'exerce dans les mêmes conditions que le recours gracieux à savoir **deux mois** à compter soit :

- de la notification initiale du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- de la réception de la réponse de l'autorité territoriale à la demande de révision ou décision implicite de rejet ;
- après communication de son compte rendu d'entretien par l'autorité territoriale, sur proposition de la CAP compétente ;
- de la réponse (ou de la décision implicite de rejet) au recours gracieux, le cas échéant.

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

**Collectivité** : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans  
d'Auvergne

**Date de l'entretien** : ..... / ..... / 20..

## AGENT

(à remplir par le service RH)

**Nom et Prénom** :

Catégorie :-A / B /-C

Grade :

Date d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale :

Date de nomination dans le grade : ..... / ..... / .....

Date du dernier avancement d'échelon : ..... / ..... / .....

Direction/Service :

Intitulé du poste occupé (fiche de poste jointe) :

Durée hebdomadaire du poste :

Date d'entrée dans le poste :

La fiche de poste a-t-elle évolué depuis l'année précédente ?

Non.

Oui, indiquer les changements :

## SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

(à remplir par le service RH)

**Nom et Prénom** :

**Grade** :

**Fonctions** :

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

## **PREAMBULE A L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL** (introduction à l'entretien professionnel)

*La préparation de l'entretien professionnel peut se faire par écrit ou par réflexion anticipée.*

*Cette préparation permettra à l'agent de développer son analyse sur l'exercice global de son activité (faits marquants, évolutions dans le service, le poste, les outils, difficultés rencontrées) avant de débiter l'entretien professionnel et l'évaluation proprement dite.*

*Ce préambule donnera l'occasion au supérieur hiérarchique direct d'apprécier l'activité professionnelle de l'agent et d'être réceptif à tous les aspects qu'il pourra développer, en incitant l'illustration de chacun.*

## **RESULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS DURANT L'ANNEE ECOULEE**

(eu égard aux objectifs qui ont été assignés à l'agent et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève)

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

**Rappel des objectifs du service** : (à remplir par le responsable d'EP)

Rappel des objectifs individuels et de leurs critères d'évaluation	Résultats			Commentaires du Sup. hiér. direct en lien avec des faits précis	Observations de l'agent
	Non atteints	Partielle- ment atteints	Atteints		
<i>(à remplir par le responsable d'EP à partir des fiches d'entretiens 2014 que vous avez reçues)</i>					

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

## FORMATION

(en fonction des missions confiées à l'agent, des compétences qu'il doit acquérir, de son projet professionnel et de ses formations obligatoires)

Formations effectuées durant l'année écoulée (intitulé)	Bilan des compétences acquises	
	Agent	Supérieur hiérarchique direct
<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>

## ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SUR L'ANNEE ECOULEE

Date et lieu de l'expérience	Descriptif de l'expérience	Compétences acquises
<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

## VALEUR PROFESSIONNELLE ET MANIERE DE SERVIR

(Critères fixés après avis du Comité technique)

Critères	Sans objet	A améliorer	En voie d'acquisition (progrès en cours)	Acquis	Maîtrise et capacité à transmettre	<p align="center"><b>Commentaires</b></p> <p align="center"><i>(à remplir en auto-évaluation par l'agent avant l'entretien)</i></p>
<b>Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs</b>						
Implication dans le travail						
Concevoir un projet						
Conduire un projet						
Mettre en application un projet						
Fiabilité et qualité du travail effectué						
Assiduité						
Disponibilité						
Respecter les délais et les échéances						
Anticipation						
Initiative						
Respect de l'organisation collective du travail						
Planification						
Organisation						
<b>Compétences professionnelles et techniques</b>						
Compétences techniques de la fiche de poste						
Connaissance de l'environnement professionnel						
Connaissances réglementaires						
Instruire les dossiers						
Respecter les normes et les procédures						
	s obj	am élio	on (pr	Acq uis	acit é à	<p align="center"><b>Commentaires</b></p> <p align="center"><i>(à remplir en auto-évaluation par l'agent avant l'entretien)</i></p>

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

Critères							
<b>Compétences professionnelles et techniques</b>							
Appliquer les directives données							
Entretenir et développer ses compétences							
Qualité d'expression écrite et orale							
Maîtrise des nouvelles technologies							
Adaptabilité aux évolutions des nouvelles technologies							
Réactivité							
Adaptabilité							
<b>Qualités relationnelles</b>							
Travail en équipe							
Relations avec la hiérarchie administrative							
Relations avec les élus							
Relations avec le public (politesse, courtoisie)							
Respect des valeurs du Service Public (continuité, égalité de traitement, poursuite de l'intérêt général)							
Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel							
Ecoute							
Esprit d'ouverture au changement							
<b>Critères</b>	<b>Sans objet</b>	<b>A améliorer l'acquisition</b>	<b>Acquis</b>	<b>et capacité à</b>	<b>Commentaires</b> <i>(à remplir en auto-évaluation par l'agent avant l'entretien)</i>		

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

<b>Capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur</b>						
Animer une équipe						
Animer un réseau						
Conduire une réunion						
Dialogue						
Prévenir les conflits						
Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe et des individus						

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

## OBJECTIFS POUR L'ANNEE A VENIR

(compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service)

### PERSPECTIVE D'EVOLUTION EN TERMES DE CARRIERE ET DE MOBILITE

<b>Objectifs individuels</b>	<b>Moyens de mise en œuvre, conditions de réussite et délais de réalisation</b>	<b>Critères d'évaluation de réalisation des objectifs</b>
<i>(à remplir par le responsable d'EP)</i>	<i>(à remplir par le responsable d'EP)</i>	<i>(à remplir par le responsable d'EP)</i>

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

Evolutions souhaitées	Agent	Avis du Sup. hiér. direct
Discussions et propositions en vue de l'évolution du poste et du fonctionnement du service		
<b>Evolution de carrière (avancement, promotion interne, concours)</b>	<i>Projet professionnel de l'agent dans le cadre de l'évolution de carrière.</i>	<i>Compétences et qualités à acquérir dans le cadre de l'évolution de carrière.</i>
Mobilité professionnelle interne et externe (type de poste envisagé)		

## FORMATION

(en fonction des missions confiées à l'agent, des compétences qu'il doit acquérir, de son projet professionnel et de ses formations obligatoires)

Formations souhaitées pour l'année à venir (thématiques)	Résultats attendus	
	Agent	Supérieur hiérarchique direct

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

*(à remplir par l'agent)*


## **AUTRES THEMES ABORDES** (le cas échéant)

*(agent + responsable d'EP le cas échéant)*

--

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(B)</sup>

Partie à remplir après l'entretien

## APPRECIATION GENERALE LITTERALE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

(traduit la valeur professionnelle de l'agent au regard des critères fixés après avis du Comité technique)

--	--	--

Nom, prénom :	Notifié à l'agent le (dans les 15 jours suivant l'entretien) :	Date :
Fonction :		Signature du Sup. hiér. direct :

## OBSERVATIONS EVENTUELLES DE L'AGENT

--	--	--

Nom, prénom :	Retour au supérieur hiérarchique direct le :	Date :
Fonction :		Signature de l'agent attestant de la prise de connaissance du compte-rendu :

## OBSERVATIONS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

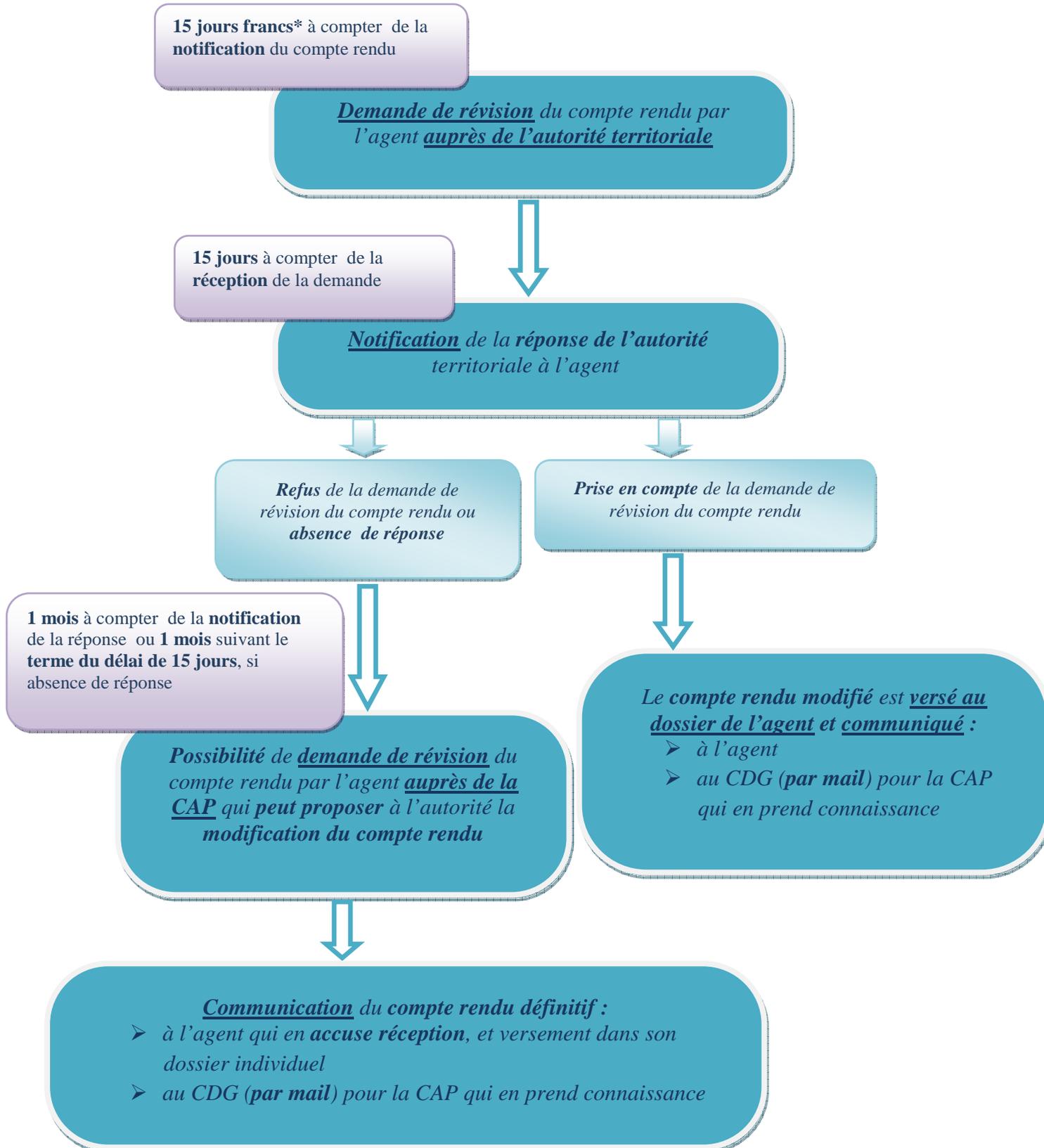
--	--

Monsieur le Président :	Date Signature :
-------------------------	---------------------

## REVISION DU COMPTE RENDU ET RECOURS

### REVISION :

*\*Jour franc : un délai franc se calcule en ajoutant une unité au point de départ. Ainsi, pour un compte rendu notifié le 10 janvier, la demande de révision devra être déposée au plus tard le 26 janvier avant minuit.*



# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(c)</sup>

## RECOURS :

### ↪ Le recours gracieux :

Il doit être adressé à l'autorité territoriale dans un **délai de deux mois à compter** soit :

- de la notification initiale du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- de la réception de la réponse de l'autorité territoriale à la demande de révision ou de l'absence de réponse au terme du délai de 15 jours (décision implicite de rejet) ;
- après communication du compte rendu d'entretien éventuellement révisé par l'autorité territoriale, sur proposition de la CAP compétente.

L'**absence de réponse**, notamment dans les deux derniers cas précités, vaut décision implicite de rejet au terme de deux mois suivant le recours de l'agent.

### ↪ Le recours contentieux :

Le recours contentieux s'exerce dans les mêmes conditions que le recours gracieux à savoir **deux mois** à compter soit :

- de la notification initiale du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- de la réception de la réponse de l'autorité territoriale à la demande de révision ou décision implicite de rejet ;
- après communication de son compte rendu d'entretien par l'autorité territoriale, sur proposition de la CAP compétente ;
- de la réponse (ou de la décision implicite de rejet) au recours gracieux, le cas échéant.

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(c)</sup>

**Collectivité** : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans  
d'Auvergne

**Date de l'entretien** : ..... / ..... / 20..

## AGENT

(à remplir par le service RH)

**Nom et Prénom** :

Catégorie : -A / B / -C

Grade :

Date d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale :

Date de nomination dans le grade : ..... / ..... / .....

Date du dernier avancement d'échelon : ..... / ..... / .....

Direction/Service :

Intitulé du poste occupé (fiche de poste jointe) :

Durée hebdomadaire du poste :

Date d'entrée dans le poste :

La fiche de poste a-t-elle évolué depuis l'année précédente ?

Non.

Oui, indiquer les changements :

## SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

(à remplir par le service RH)

**Nom et Prénom** :

**Grade** :

**Fonctions** :

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sub>(C)</sub>

## **PREAMBULE A L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL** (introduction à l'entretien professionnel)

*La préparation de l'entretien professionnel peut se faire par écrit ou par réflexion anticipée.*

*Cette préparation permettra à l'agent de développer son analyse sur l'exercice global de son activité (faits marquants, évolutions dans le service, le poste, les outils, difficultés rencontrées) avant de débiter l'entretien professionnel et l'évaluation proprement dite.*

*Ce préambule donnera l'occasion au supérieur hiérarchique direct d'apprécier l'activité professionnelle de l'agent et d'être réceptif à tous les aspects qu'il pourra développer, en incitant l'illustration de chacun.*

## **RESULTATS PROFESSIONNELS OBTENUS DURANT L'ANNEE ECOULEE**

(eu égard aux objectifs qui ont été assignés à l'agent et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève)

---

## ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sub>(C)</sub>

**Rappel des objectifs du service** : (à remplir par le responsable d'EP)

Rappel des objectifs individuels et de leurs critères d'évaluation	Résultats			Commentaires du Sup. hiér. direct en lien avec des faits précis	Observations de l'agent
	Non atteints	Partielle- ment atteints	Atteints		
<i>(à remplir par le responsable d'EP à partir des fiches d'entretiens 2014 que vous avez reçues)</i>					

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(C)</sup>

## FORMATION

(en fonction des missions confiées à l'agent, des compétences qu'il doit acquérir, de son projet professionnel et de ses formations obligatoires)

Formations effectuées durant l'année écoulée (intitulé)	Bilan des compétences acquises	
	Agent	Supérieur hiérarchique direct
<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>

## ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SUR L'ANNEE ECOULEE

Date et lieu de l'expérience	Descriptif de l'expérience	Compétences acquises
<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>	<i>(à remplir par l'agent)</i>

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sub>(C)</sub>

## VALEUR PROFESSIONNELLE ET MANIERE DE SERVIR

(Critères fixés après avis du Comité technique)

Critères	Sans objet	A améliorer	En voie d'acquisition (progrès en cours)	Acquis	Maîtrise et capacité à transmettre	<p align="center"><b>Commentaires</b></p> <p align="center"><i>(à remplir en auto-évaluation par l'agent avant l'entretien)</i></p>
<b>Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs</b>						
Implication dans le travail						
Mettre en application un projet						
Fiabilité et qualité du travail effectué						
Assiduité						
Disponibilité						
Respecter les délais et les échéances						
Initiative						
Respect de l'organisation collective du travail						
Organisation						
<b>Compétences professionnelles et techniques</b>						
Compétences techniques de la fiche de poste						
Connaissance de l'environnement professionnel						
Respecter les normes et les procédures						
Appliquer les directives données						
Autonomie						
						<p align="center"><b>Commentaires</b></p>

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sub>(C)</sub>

<b>Critères</b>						<i>(à remplir en auto-évaluation par l'agent avant l'entretien)</i>
<b>Compétences professionnelles et techniques</b>						
Entretenir et développer ses compétences						
Qualité d'expression écrite et orale						
Maîtrise des nouvelles technologies						
Adaptabilité aux évolutions des nouvelles technologies						
Réactivité						
Adaptabilité						
<b>Qualités relationnelles</b>						
Travail en équipe						
Relations avec la hiérarchie administrative						
Relations avec les élus						
Relations avec le public (politesse, courtoisie)						
Respect des valeurs du Service Public (continuité, égalité de traitement, poursuite de l'intérêt général)						
Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel						
Ecoute						
Esprit d'ouverture au changement						

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sub>(C)</sub>

## OBJECTIFS POUR L'ANNEE A VENIR

(compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service)

### PERSPECTIVE D'EVOLUTION EN TERMES DE CARRIERE ET DE MOBILITE

<b>Objectifs individuels</b>	<b>Moyens de mise en œuvre, conditions de réussite et délais de réalisation</b>	<b>Critères d'évaluation de réalisation des objectifs</b>
<i>(à remplir par le responsable d'EP)</i>	<i>(à remplir par le responsable d'EP)</i>	<i>(à remplir par le responsable d'EP)</i>

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sub>(C)</sub>

Evolutions souhaitées	Agent	Avis du Sup. hiér. direct
Discussions et propositions en vue de l'évolution du poste et du fonctionnement du service		
<b>Evolution de carrière (avancement, promotion interne, concours)</b>	<i>Projet professionnel de l'agent dans le cadre de l'évolution de carrière.</i>	<i>Compétences et qualités à acquérir dans le cadre de l'évolution de carrière.</i>
Mobilité professionnelle interne et externe (type de poste envisagé)		

## FORMATION

(en fonction des missions confiées à l'agent, des compétences qu'il doit acquérir, de son projet professionnel et de ses formations obligatoires)

Formations souhaitées pour l'année à venir (thématiques)	Résultats attendus	
	Agent	Supérieur hiérarchique direct

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sub>(C)</sub>

*(à remplir par l'agent)*


## **AUTRES THEMES ABORDES** (le cas échéant)

*(agent + responsable d'EP le cas échéant)*

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL : 2015<sup>(C)</sup>

Partie à remplir après l'entretien

## APPRECIATION GENERALE LITTERALE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

(traduit la valeur professionnelle de l'agent au regard des critères fixés après avis du Comité technique)

--	--	--

<b>Nom, prénom :</b>  <b>Fonction :</b>	<b>Notifié à l'agent le (dans les 15 jours suivant l'entretien) :</b>	<b>Date :</b>  <b>Signature du Sup. hiér. direct :</b>
---	---	--

## OBSERVATIONS EVENTUELLES DE L'AGENT

--	--	--

<b>Nom, prénom :</b>  <b>Fonction :</b>	<b>Retour au supérieur hiérarchique direct le :</b>	<b>Date :</b>  <b>Signature de l'agent attestant de la prise de connaissance du compte-rendu :</b>
---	---	--

## OBSERVATIONS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

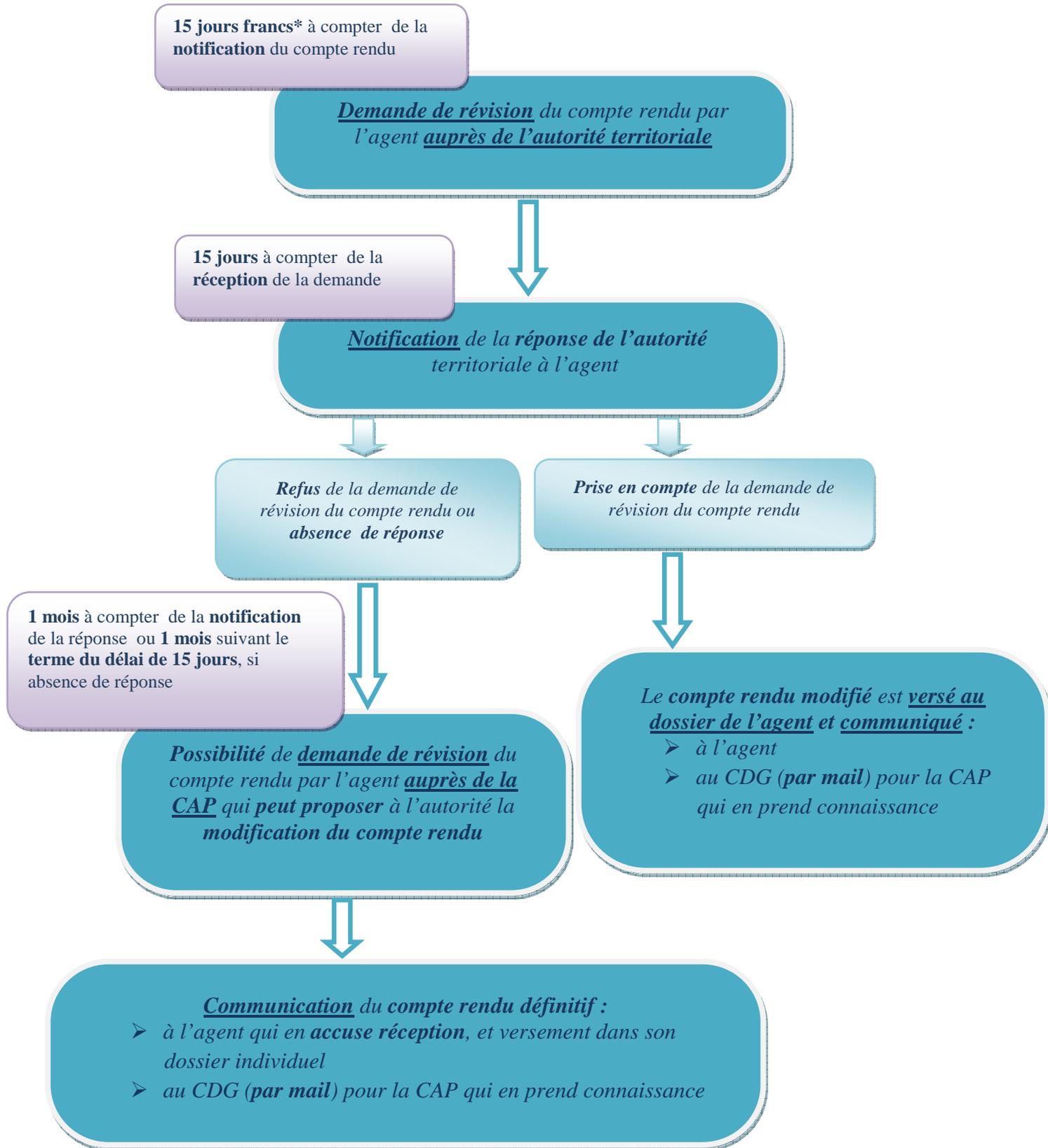
--	--

<b>Madame, Monsieur le Maire ou Président(e) :</b>	<b>Date</b>  <b>Signature :</b>
--	---------------------------------------

**REVISION DU COMPTE RENDU ET RECOURS**

**REVISION :**

*\*Jour franc : un délai franc se calcule en ajoutant une unité au point de départ. Ainsi, pour un compte rendu notifié le 10 janvier, la demande de révision devra être déposée au plus tard le 26 janvier avant minuit.*



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## RECOURS :

### ↳ Le recours gracieux :

Il doit être adressé à l'autorité territoriale dans un **délai de deux mois à compter** soit :

- de la notification initiale du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- de la réception de la réponse de l'autorité territoriale à la demande de révision ou de l'absence de réponse au terme du délai de 15 jours (décision implicite de rejet) ;
- après communication du compte rendu d'entretien éventuellement révisé par l'autorité territoriale, sur proposition de la CAP compétente.

L'**absence de réponse**, notamment dans les deux derniers cas précités, vaut décision implicite de rejet au terme de deux mois suivant le recours de l'agent.

### ↳ Le recours contentieux :

Le recours contentieux s'exerce dans les mêmes conditions que le recours gracieux à savoir **deux mois** à compter soit :

- de la notification initiale du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- de la réception de la réponse de l'autorité territoriale à la demande de révision ou décision implicite de rejet ;
- après communication de son compte rendu d'entretien par l'autorité territoriale, sur proposition de la CAP compétente ;
- de la réponse (ou de la décision implicite de rejet) au recours gracieux, le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-42-2015-18-DE Date de télétransmission : 25/11/2015 Date de réception préfecture : 25/11/2015
---

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-44-2015-02-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 44- PARTENARIATS

44,2015,02 convention avec le Rectorat et l'académie de Clermont-Ferrand

### RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel des Volcans d'Auvergne, depuis sa création (1977) propose aux établissements scolaires de son territoire des actions pédagogiques dans l'objectif que les jeunes du territoire découvrent et connaissent les spécificités de ce dernier, sous l'angle notamment les enjeux environnementaux et patrimoniaux.

Les projets, actions, documents et outils pédagogiques ont toujours été conçus et conduits de concert avec les services locaux de l'Education nationale (inspections académiques, rectorat) sans partenariat officiel avec l'académie de Clermont-Ferrand.

Madame le Recteur Marie Danièle CAMPION, actuellement en poste, a souhaité pérenniser ces relations déjà solides et très étroitement suivies par les parties prenantes, par la signature d'une convention d'objectifs.

**Celle-ci engagerait le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, le Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les inspecteurs d'Académies du Puy-de-Dôme et du Cantal, le Directeur de Canopé (ex CRDP).**

Ces institutions poursuivront, de manière concertée et partagée, les objectifs suivants :

- Concourir à la formation prospective de citoyens, acteurs responsables, disposant des éléments de compréhension de la complexité de l'environnement et des enjeux du territoire
- Contribuer à l'application concrète des circulaires de l'Education nationale relatives à la généralisation d'une Education au Développement Durable.
- Elaborer et mettre en œuvre des méthodes de travail partenariales visant à atteindre les objectifs fixés et permettant l'évaluation des résultats.
- Partager les projets et mettre en commun les connaissances et savoir-faire pédagogiques.

**Le partenariat se concrétisera par la mise en place de :**

- o **une commission académique rassemblant les représentants des différentes instances signataires. Celle-ci sera en charge de la réflexion politique et stratégique pour la définition des orientations éducatives annuelles ou pluriannuelles. Elle analysera le bilan général des actions menées et établira le programme des collaborations pour l'année scolaire à venir sous forme d'avenants qui devront être ratifiés par les exécutifs du Parc.**
- o **un groupe technique et pédagogique opérationnel dans le suivi de réalisation, l'évaluation des actions ...**

**Dans le cadre de ce partenariat, le Rectorat met à disposition du SMPNRVA, rétrospectivement à partir de septembre 2015, 2 Professeurs Correspondants Culturels, pour chacun 2 heures par semaine, soit 6 heures toutes les 3 semaines.**

**Ces enseignants en Sciences de la Vie et de la Terre et Histoire-géographie faciliteront la coordination nécessaire des projets et actions pour le second degré mais aussi pour le premier. Ils sont présents à Montlosier les vendredis toutes les 3 semaines, depuis le 6 novembre.**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-44-2015-02-DE Date de télétransmission : 25/11/2015 Date de réception préfecture : 25/11/2015
---

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le SMPNRVA se propose d'assurer le remboursement des frais (déplacements et repas), occasionnés par l'accompagnement d'un projet sur le territoire. Ne seront pas pris en compte les déplacements domicile-travail, ni les repas pris au siège administratif du syndicat mixte du parc.

**La convention est établie pour une période de 3 ans et sera accompagnée d'avenants annuels.**

➡➡ Vous êtes sollicités pour autoriser le président à signer la convention.

## DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à signer la convention avec le Rectorat d'Académie de Clermont.

Nombre de voix exprimées : 124/200

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE  
2015

LE PRESIDENT  
Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-44-2015-02-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-A-2015-02-AU  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AVIS

A.2015.02 Avis projet de microcentrale la Compissade suite aux compléments apportés par le pétitionnaire

## RAPPORT

### Préambule :

Le SMPNRVA a émis un avis réservé au projet de création d'une microcentrale sur l'ancien site de la Compissade (commune du Mont-Dore) par délibération du 4 septembre 2015.

Par courrier du 25 septembre 2015, la DDT du Puy de Dôme a sollicité de nouveau l'avis du SMPNRVA sur le complément au dossier apporté par le pétitionnaire suite aux observations émises. **La délibération du 4 septembre 2015 et une note de présentation du projet de juillet 2015 modifiée suite aux compléments apportés fin septembre sont jointes en annexe.**

Lors du Comité Syndical du 5 octobre dernier, l'avis du SMPNRVA a été de nouveau sollicité sur les compléments apportés par le pétitionnaire au projet de microcentrale de la Compissade. Compte tenu des avis très partagés et du fait que le rapport n'avait pu être transmis avec le dossier de séance, il a été convenu d'examiner ce dossier lors du comité syndical du 20 novembre. Un courrier a été transmis pour en informer la DDT du Puy de Dôme.

### Rappel du contexte :

Le moulin de la Compissade constitue un élément du patrimoine local et a contribué au développement économique du Mont-Dore, puisque le moulin produisait de l'électricité pour alimenter le funiculaire du Capucin au début du XXème siècle. Si le seuil a aujourd'hui disparu, des vestiges témoignent encore de l'activité passée comme l'usine de production ou les conduites forcées.

Le projet présenté par M. BERNUS correspond à la création d'une nouvelle microcentrale sur l'ancien site du moulin de la Compissade et à une demande d'autorisation pour 30 ans. La pente importante de la Dordogne dans ce secteur (3.5%) est propice à l'utilisation de la force motrice de l'eau, permettant une hauteur de chute importante pour un faible linéaire. Le tronçon court-circuité s'étend sur 890 m.

Ce projet va nécessiter la création d'un nouveau seuil de 30 cm de hauteur en travers de la Dordogne, à seulement 6 km des sources, sur un cours d'eau patrimonial classé en site Natura 2000 « lacs et rivières à loutres » en tête du bassin de la Dordogne, classé aire centrale de la Réserve Mondiale de Biosphère de la Dordogne.

### Eléments techniques apportés par le pétitionnaire fin septembre 2015 :

Le complément au dossier précise :

- La nature de la conduite forcée (1200 mm de diamètre, en PRV),
- Les informations relatives aux accès,
- Le planning de l'opération (durée de 22 mois à compter de l'arrêté d'autorisation),
- L'état initial (enjeux ZNIEFF, évaluation d'incidence Natura 2000 pour la loutre)
- L'absence d'impact des travaux d'enfouissement (<3m) de la conduite forcée sur d'éventuelles nappes phréatiques,
- Les faibles risques à l'aval de l'ouvrage liés à un phénomène naturel exceptionnel.

Le complément au dossier modifie :

- Les modalités d'ouverture des vannes de fond pour améliorer le transit sédimentaire,
- Les caractéristiques techniques de l'ouvrage pour permettre la montaison et la dévalaison,
- Les modalités de suivi hydrobiologique et hydromorphologique, tous les 4 ans.

Comme demandé, le complément au dossier inclut une note technique qui compare 4 scénarii de débit réservé :

- Le débit réservé de 1/10 du module est écarté en raison du fort impact sur les habitats aquatiques ;
- Les débits de 400 et 450 l/s engendrent des pertes de production très significatives (-20% à -24% de production par rapport au 1/10 du module) ;
- Le débit réservé de 350 l/s apparaît effectivement comme le meilleur compromis entre production hydroélectrique (-14% de production soit 1820 MWh par rapport au 1/10 du module) et induit « un niveau de risque faible avec des pertes modérées vis-à-vis des habitats aquatiques ».

Accusé de réception en préfecture  
N° 25110287-20151120-001  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Concernant les mesures compensatoires, le complément au dossier précise les modalités d'enlèvement de l'ancienne conduite forcée mais il demeure regrettable qu'il ne propose pas d'opération d'amélioration de la continuité écologique sur le même bassin versant (arasement ou équipement d'un seuil existant sur l'axe Dordogne ou affluents).

→ Le pétitionnaire privé a pris en compte la majorité des réserves formulées dans l'avis du SMPNRVA du 4 septembre 2015 et son projet peut être considéré comme techniquement compatible avec les dispositions de la charte du PNR des Volcans d'Auvergne en vigueur. Cependant, demeure l'absence de proposition d'une mesure compensatoire concernant la continuité écologique à l'échelle du bassin versant.

➤➤➤ **Compte tenu des précisions et modifications apportées par le pétitionnaire dans son dossier complémentaire de septembre 2015, il vous est proposé d'émettre un avis sur le projet de microcentrale sur le site de la Compissade.**

## DELIBERATION

Le Comité syndical émet un avis défavorable sur le projet de microcentrale sur le site de la Compissade.

Nombre de voix exprimées : 124/200

Pour : 55

Contre : 57

Abstention : 12

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES



R. *[Signature]*

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-A-2015-02-AU  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 novembre 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni le 20 novembre 2015 à 14h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BONNIER	1			1
BOYER	1	RISPAL	1	3
CHEVALEYRE	1	MAISONNEUVE SAUVADE	16 8	28
COURTADON	8	GREGOIR	2	38
FARGEIX	1			39
GARDES	1	BRUT GATIGNOL C	2 1	43
GATIGNOL G	1	GOUTTEBEL	1	45
HARKATI	16	ROUX MONIER	1 1	63
HOARAU	2	LEPETIT	2	67
HUSSER	1			68
MANSANA ROCHE	2	BRUNMUROL	2	72
MARION	1	DELCOUDERC JUILLARD GAY	2 8	83
MARTINIERE	2			85
MAURS	1	DELGROS VIGUES	8 2	96
MERIGOT	1	PELISSIER	1	98
MOLLON	16			114
MONCOURIER	2			116
OUGIER	1			117
PICARD	8			125
PONCHET PASSEMARD	2			127
RODDE	8	CHASTRE FABRE	8 8	151
SERRE R	2			153
TIBLE	1			154
VACANT	16			170
VAURILLON	1			171

Nombre de voix total : 171 /200

Monsieur MARION assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-A-2015-03-AU  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AVIS

A.2015.03 Avis sur le schéma départemental de la coopération intercommunale du département du Puy de dôme (SDCI)

### RAPPORT

Le 5 octobre 2015, après une phase de consultation des élus, le Préfet du Puy de Dôme a présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) du département du Puy de-Dôme élaboré par ses soins.

Ce schéma, qui prévoit une rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants, est téléchargeable sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme, à l'adresse suivante :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/schema-departemental-de-cooperationintercommunale-r1627.html>

Conformément à l'article L 5210-1-1 IV du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) du 7 août 2015, le SDCI doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante, en matière de coopération intercommunale.

A compter de sa réception, l'organe délibérant de notre collectivité disposera de **deux mois** pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable.

En tant que syndicat mixte de parc venant de renouveler récemment sa charte, cette recomposition de l'intercommunalité dans le département du Puy de Dôme n'a pas d'effet immédiat sur le périmètre du Parc et son projet car les EPCI s'étant engagés ne pourront revenir en arrière. Il nous incitera peut-être à revoir nos relations et le travail mutualisé et coopératif avec les territoires périphériques dans lesquels vont se trouver désormais intégrées des intercommunalités autrefois en majorité dans le territoire classé.

Globalement sur la partie Puy de Dôme, puisque nous n'avons pas été saisis à ce jour du document équivalent sur le département du Cantal, nous n'enregistrons pas de déséquilibre important et illogique de l'organisation territoriale précédente.

De plus le territoire du Parc étant situé en zone de montagne très majoritairement, les seuils démographiques abaissés pouvaient être invoqués pour assouplir le dispositif.

Le projet nous semble prendre en compte les pôles de vie d'Issoire et de Riom qui concernent notre territoire ainsi que celui du Sancy.

De plus, il aboutit à une diminution significative des écarts de potentiels fiscaux entre ces différents EPCI à fiscalité propre aboutissant à rendre ces territoires plus solidaires, ce qui nous paraît positif.

- **Aussi, compte tenu de la concertation importante qui a précédé cette proposition et sous réserve des remarques et commentaires issus de la discussion en comité syndical, nous vous proposons**
- **de rendre en tant que syndicat mixte du parc naturel régional des volcans d'Auvergne un avis favorable sur le schéma départemental de coopération intercommunale du Puy de Dôme.**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20151120-A-2015-03-AU Date de télétransmission : 25/11/2015 Date de réception préfecture : 25/11/2015
--

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/200

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 3

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 20 NOVEMBRE 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20151120-A-2015-03-AU  
Date de télétransmission : 25/11/2015  
Date de réception préfecture : 25/11/2015